

« POUR UNE CONTRIBUTION A L'ELABORATION D'UN PROGRAMME MUNICIPAL CONCERNANT LA VIE DES PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPEES »

Nous souhaitons vivement voir les municipalités s'orienter vers la mise en place d'une véritable politique municipale concernant les personnes malades et/ou handicapées et leurs familles.



SANTE

- Développement d'une politique de prévention, information à l'ensemble de la population.
- Respect des règles de pollution, du bruit et de sécurité.
- Pallier au manque de personnel soignant (médecins, infirmiers,...) avec la création de Maisons de Santé.



EMPLOI

- Respect de la législation sur les emplois réservés dans les personnels municipaux relevant des collectivités territoriales.
- Accessibilité et aménagement des postes de travail et des locaux.



ACCESSIBILITE

- Dans le cadre de la loi du 11 Février 2005, mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des transports à l'échéance 2015, pour tout type de handicap.
- Inciter les commerces de proximité, les cabinets médicaux,... à se conformer aux normes d'accessibilité pour 2015.
- Développer les commissions communales d'accessibilité.



LOGEMENT

- Rendre l'offre et la demande de logements accessibles compatibles pour les personnes malades et/ou handicapées.
- Respecter l'obligation de 20 % de logements sociaux dans les communes de plus de 3500 habitants.



ENFANCE / EDUCATION

- Permettre l'accès aux crèches, aux haltes garderie et aux écoles des enfants handicapés par l'emploi de personnel spécialisé.
- Dans le cadre de la refonte des rythmes scolaires, développer et former du personnel compétent pour l'accueil de tous.



LOISIRS ET CULTURE

- Edition de supports audio du magazine municipal pour les personnes non ou mal voyantes.
- Permettre à tous d'accéder aux lieux et aux activités de sports et de loisirs.